

Boxe Éducative Assaut



Fiche Sport N° 10

Mise à jour : 1^{er} octobre 2013

Sommaire

Introduction	Page 3
I. Compétition	Page 4
II. Responsabilisation	Page 8
III. Innovation	Page 11
IV. Formation	Page 12
Annexes	Page 14

Introduction

La fiche sport Boxe Assaut a pour objectif de préciser à travers les quatre piliers de l'UNSS (compétitions, responsabilisation, innovation et formation) les directives réglementaires et les moyens de développement liés à l'activité.

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

Si la fiche sport donne un cadre précis à destination des championnats inter-académiques et de France, elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation de l'activité au sein de chaque AS et des phases départementales et académiques (en lien avec les services UNSS). Elle permet d'intégrer dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires de l'UNSS.

Valable sur l'année scolaire 2013 - 2014, elle pourra être mise à jour au cours de cette période.

Compétition

Une grande souplesse d'organisation des phases départementales et académiques est laissée aux services UNSS. Des éléments en lien avec les axes thématiques prioritaires de l'UNSS sont intégrés à cette organisation.

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2014

Benjamins	nés en 2001, 2002 et 2003
Minimes	nés en 1999 et 2000
Cadets	nés en 1997 et 1998
Juniors	nés en 1995 et 1996
Seniors	nés en 1994 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

Globalisation des crédits

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement

Boxe Assaut

Conditions de participation

Les boxeurs licenciés ou ex licenciés en Boxe Educative assaut et / ou Boxe Amateur ne peuvent pas participer au CF établissement

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

- L'établissement, les 2 années précédentes, vainqueur lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Boxe Assaut dans la même catégorie d'âge et de sexe¹,
- Les établissements ayant été classés dans les 2 premiers lors des championnats de France UNSS Excellence de Boxe Assaut l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe,
- Les établissements comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFBoxe.
- Les établissements comportant des boxeurs ayant été licenciés à la fédération Française de boxe ou au sein d'autres fédérations de combats comprenant de la percussion.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors/Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 boxeurs d'une même catégorie d'âge Mixité possible uniquement pour la catégorie Minimes Le surclassement d'âge est autorisé des B3 en minimes et des M2 en cadets avec certificat médical de surclassement obligatoire.
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur Il peut être licencié à la FFB En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France
RÈGLEMENT	Spécifique UNSS-Boxe assaut Les filles rencontrent les filles et les garçons rencontrent les garçons. Possibilité d'assaut mixte en minimes (B3 autorisé)
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétitions sous forme de tableau de poules, assauts de classement et finales croisées. Poules définies en fonction du poids des boxeurs : 7 kg jusqu'à 70kg chez les filles : au-delà écart de +ou- 10kg 7 kg jusqu'à 80 kg chez les garçons : au-delà écart de +ou- 10kg Classement de l'équipe obtenu uniquement par les points de chaque boxeur
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique minimum + quotas de la CMN
NOMBRE D'ÉQUIPES	30 au maximum + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement minimes Champion de France UNSS Équipe Établissement cadets Champion de France UNSS Équipe Établissement juniors/séniors

¹ Si ces équipes ne sont pas finalistes en championnat excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

Championnats de France UNSS Excellence Boxe Assaut

Conditions de participation

Les boxeurs licenciés ou ex licenciés en Boxe Educative assaut et / ou Boxe Amateur peuvent participer au championnat « excellence »

Établissement obligatoirement en championnat Excellence

- L'établissement, les 2 années précédentes, vainqueur lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Boxe Assaut dans la même catégorie d'âge et de sexe.

- Les établissements classés dans les 2 premiers lors des championnats de France UNSS Excellence de Boxe Assaut l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors/Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	3 boxeurs (2 sont tolérés) Mixité possible uniquement pour la catégorie Minimes Le surclassement d'âge est autorisé des B3 en minimes et des M2 en cadets avec certificat médical de surclassement obligatoire
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur Il peut être licencié à la FFB En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France
RÈGLEMENT	Spécifique UNSS-Boxe Assaut Possibilité d'assaut mixte en minimes (B3 autorisé)
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétitions sous forme de tableau de poules. Poules définies en fonction du poids des boxeurs : 7 kg jusqu'à 70kg chez les filles : au-delà écart de +ou- 10kg 7 kg jusqu'à 80 kg chez les garçons : au-delà écart de +ou- 10kg Classement de l'équipe obtenu uniquement par les points de chaque boxeur
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique+ quotas de la CMN
NOMBRE D'ÉQUIPES	36 au maximum + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement minimes Champion de France UNSS Équipe Établissement cadets Champion de France UNSS Équipe Établissement juniors/séniors

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires²

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de **la prise de licence**.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 20 décembre 2013

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA indiquée sur les tableaux de qualification envoyés par la Direction Nationale en fonction du nombre d'équipes inscrites et des dates des championnats de France.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Chaque coordonateur saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

² Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

Responsabilisation

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quel que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

Jeune Officiel arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Ainsi, devenir Jeune Officiel arbitre/juge, c'est :

- apprendre à faire des choix et s'y tenir,
- appréhender très vite une situation,
- mesurer les conséquences de ses actes,
- acquérir au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque...),
- devenir responsable.

Le livret « Je suis Jeune Officiel Boxe assaut » programme 2012-2016, est disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

Les meilleurs Jeunes Officiels académiques ont la possibilité d'aller officier sur un championnat de France si :

- le nombre de JO est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- le nombre est défini par les membres de la CMN,
- les JO doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné.

CONDITIONS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPTION FACULTATIVE EPS AU BACCALAURÉAT

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « *les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires* ».

En conséquence :

- l'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation,
- pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*),
- la validation d'un niveau national du Jeune Officiel doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS.

Jeune Officiel organisateur - Jeune Officiel dirigeant

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans les tâches de jeune organisateur au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation.

Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences. Il doit, pour cela, trouver dans ce livret, et dans la formation qui lui sera proposée les contenus nécessaires à son engagement responsable tout au long de son parcours.

Ces deux missions ne permettent pas l'inscription à l'option facultative EPS.

Devenir Jeune Officiel organisateur, c'est :

- s'investir dans l'organisation de la vie de l'AS,
- participer à la réalisation d'un projet concret,
- se répartir en équipe les tâches à réaliser,
- se poser les questions sur une organisation : quand, quoi, comment, avec qui et où ?
- comprendre le pourquoi d'être jeune officiel organisateur.

Le livret « Je suis Jeune Officiel organisateur » programme 2012-2016, est disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant une aide pour orienter les formations à chaque niveau de certification.

Le Jeune Officiel organisateur peut être reporter, secouriste, intégrer dans un projet lié aux brigades vertes etc ...

Devenir Jeune Officiel dirigeant, c'est :

- découvrir la vie associative et son organisation scolaire/fédérale,
- se porter volontaire auprès du professeur d'EPS (animateur d'AS), s'engager dans la vie associative de son établissement,
- comprendre les missions d'un bénévole et se sentir concerné par les enjeux éducatifs,
- participer aux décisions, faire preuve d'initiatives et prendre des responsabilités au sein d'une équipe,
- suivre une formation pour améliorer l'efficacité de son engagement,
- s'investir dans un projet individuel et/ou collectif,
- en tant qu'ambassadeur de son AS, communiquer avec l'ensemble des interlocuteurs (au sein de son établissement et à l'extérieur),
- mesurer les enjeux sociaux, économiques et environnementaux,
- inscrire ses expériences dans le passeport jeune officiel MAIF,
- savoir qu'un vice-président élève qui siège au comité directeur de l'association sportive de son établissement est élu pour un mandat,
- représenter son AS au conseil d'administration,
- valider des compétences dans le cadre de la reconnaissance des acquis au travers les différentes fonctions (administration, animation sportive et communication).

Le livret « Je suis Jeune Officiel dirigeant » programme 2012-2016, est disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant une aide pour orienter les formations à chaque niveau de certification.

Le Jeune Officiel dirigeant peut aussi être un élu et devenir Vice Président(e) de son AS, etc ...

Inscription des meilleurs Jeunes Officiels académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Officiels de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/joel/joffacad>

Code d'accès : joff

Clôture des saisies :

- 6 mars 2014

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses animations, notamment dans le cadre de la pratique de l'aéroboboxe ou de katas boxe à partir d'un support musical.

Aéroboboxe : Depuis 2007, la Fédération Française de Boxe, s'est enrichie d'une nouvelle pratique: l'Aéroboboxe s'appuie sur une réelle méthodologie entre apprentissage de gestuelles d'attaque et de défense, avec un support musical.. En quelques années, l'Aéroboboxe, concept labellisé FFB a attiré un nouveau public, particulièrement féminin. L'année 2012 en boxe est marquée par la participation des femmes aux Jeux Olympiques, et dans une moindre mesure, par l'organisation du 1^{er} challenge National d'Aéroboboxe.

Approche technique de la boxe: « les Katas d'Aqua »

La pratique de cette activité ne valorise aucun duel. L'élève exécute un enchaînement de gestes sportifs codifiés. Directs, attaques, déplacements, corde à sauter.s'égrènent lors de séquences adaptées et progressives. L'apprentissage se consacre à l'acquisition et à l'exécution technique, la mémorisation ou encore le rythme par le biais d'un éventuel support musical. Ici la mixité ne pose aucun problème dans ces duels à distance. Les Katas d'Acqua permettent aussi de proposer une activité novatrice et riche d'un point de vue culturel.

Handicap

Participation d'élèves souffrant de différents types de handicap (motricité, surdité, visuel, trouble du comportement) au sein des IME, UPI, EGPA et ULIS...

- Participation comme juge, organisateur ou reporter jusqu'aux championnats de France.
- Pour les compétiteurs possibilité d'un **Challenge handicap** lors de la dernière journée des championnats de France.

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Concernant la Boxe Assaut :

Les membres de la CMN s'engagent à construire un dossier relatif à une formation nationale Boxe Assaut qui pourrait avoir lieu tous les 2 ans. Les contenus de formation étant élaborés, comme le stipule la convention entre les deux fédérations, par les membres UNSS et les représentants fédéraux de la CMN. Cette formation s'adresse aux animateurs d'AS qui encadrent des AS Boxe Assaut ou qui désirent en créer une. La direction nationale souhaite que les animateurs ainsi formés et possédant une expérience avancée dans ce sport, puissent devenir des référents au sein de leur département voire de leur académie : les formations en interne via les ligues fédérales étant prépondérantes.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Édouard ANDRÉASSIAN

FFB

Myrian CHOMAZ
Robert GUETTIER
Michel GIBERT

UNSS

Mathieu STIOUI
Claudine SIRON
Raphael Van Eslande

Responsable Formation
Responsable Communication

Délégué technique UNSS

Jean-Marie VERNET

Annexe 1

Équipe championne de France aux Championnats de France « établissement » 2012 et 2013 non autorisée à participer à la qualification pour le Championnat de France UNSS par Équipes d'Établissement³

Minimes

Néant

Cadets

Néant

Juniors / Seniors

Néant

³ Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

Annexe 2

Équipes dans les deux premiers lors du Championnat de France Excellence 2013 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement⁴

Minimes

Col Victor Louis TALENCE	BORDEAUX
Col Le Laoul BOURG SAINT ANDÉOL	GRENOBLE

Cadets

Col Albert Camus JARVILLE	NANCY/METZ
---------------------------	------------

Juniors / Seniors

Lyc Jules Verne SARTROUVILLE	VERSAILLES
Lyc Jean Talon CHALONS EN CHAMPAGNE	REIMS

⁴ Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique
Cette disposition ne concerne pas les Sections Sportives Scolaires

Annexe 3

**Équipes n'ayant pas assisté au Protocole en 2012
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 4

**AS ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en 2012 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT